Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 053-200044568-20220629-CS2022_013-DE

SIAEP DES AVALOIRS
Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignières Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN
TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 29 juin 2022
Convocation du : 21 juin 2022

Membres en exercice : 14 Membres présents : 12 Votants : 12

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR GESLAIN DENIS, MME CONNEAU MARIE, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-013 Approbation avant-projet : Réfection de canalisation de La Bécherelle à Havoust sur la commune de St Cyr en Pail – Travaux en régie, demande de subvention et acceptation du plan de financement

Monsieur le Président, informe le comité syndical qu'il y a lieu d'entreprendre un déplacement de canalisation aux lieudits de La Bécherelle à Havoust sur la commune de St Cyr en Pail afin de renouveler 2 kms 600 de conduite.
L'ensemble des travaux comprenant la fourniture et la pose de ces canalisations et de ces branchements, est estimé à 48 937.75 € H.T, les travaux seront effectués en régie.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Plan de financement :

Subventions Département 30% sur 48 937.75 € H.T.	14 681.33 € H.T.
Autofinancement	34 256.42 € H.T.
	48 937.75 € H.T.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de déplacement de canalisation sur la commune de St Cyr en Pail aux lieudits de La Bécherelle à Havoust, tel que décrit ci-dessus,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Mayenne une subvention
- Approuve la demande de dérogation faîte le 8 mars 2022 afin de commencer et effectuer les travaux en mars 2022
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire afin de constituer le financement.

Pour copie certifiée conforme,
A St Aignan de Couptrain, le 29 juin 2022

Le Président,
J.-L. LECOURT

SIAEP DES AVALOIRS La Madeleine ST AIGNAN-DE-COUPTRAIN 53250